

Ecole élémentaire d'YVRAC
11, Avenue de Blanzac
33370 YVRAC

Procès verbal du Conseil d'école du jeudi 9 novembre 2017

Début de la séance : 18h

Etaient présents : *Enseignants* : Mmes : DELROT, POUPARD-TURPIN, POLLION, HYP, COLONG,
M. : BARDON

Mairie : M. TRONET : *adjoint aux bâtiments*, Mme BRISSON : *adjointe aux affaires
scolaires*, Mme BARRAU : *coordinatrice enfance et jeunesse*

Association de parents : titulaires : Mmes GOBILLARD, MARNEIX, GUILLEUX,
ANGLADE, MAHE, CASTERA, M.BLOUIN

suppléants : Mmes RAVAINÉ, LAJARIGE, TARIS, FERRACHAT, SAUT, M. LANCOU

Etaient Absents excusés : *Inspecteur de la circonscription* : M. DUBOIS

Mairie : M.DANG : *Maire*

Enseignants : Mme COLSON (suppléante de Mme DELROT), M. BOISSELOT

Parents d'élèves : *suppléante*: Mme NOIRET

Psychologue scolaire RASED : Mme BOYER

1- Présentation des membres siégeant au Conseil d'école

Monsieur DUBOIS est l'inspecteur de la circonscription Entre – Deux – Mers, située à Cenon.

Présentation de l'équipe enseignante :

L'enseignement est assuré en : CP par Mme POUPARD-TURPIN, CP/CE1 par Mme COLONGUE et Mme COLSON le vendredi, en CE1 par Mme.HYP, en CE2 par M. BOISSELOT, en CE2/CM1 par M.BARDON, en CM1/CM2 par Mme POLLION et en CM2 par Mme DELROT et Mme COLSON qui la décharge le jeudi.

Mme BOYER, psychologue scolaire nouvellement nommée, intervient auprès des enfants rencontrant des difficultés plus ou moins importantes après consultation et acceptation des parents. Ne pas hésiter à la contacter même pour une aide ponctuelle.

Cette année, nous n'avons pas de Déléguée Départementale de l'Education nationale (DDEN). Les DDEN sont désignés pour une durée de quatre ans par le directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie, après avis du conseil départemental de l'éducation nationale.

2 - Effectifs 2017-2018 , effectifs prévisionnels :

Il y a 7 classes à l'école élémentaire.

Les effectifs actuels sont en CP : 39 ; CE1 : 43 ; CE2 : 31 ; CM1 : 43 et CM2 : 36 soit un total de **192 élèves**.

La répartition des classes est la suivante : CP : 28 ; CP/ CE1 : 26 (11 CP et 15 CE1) ; CE1 : 28 ; CE2: 27, CE2/ CM1 ; 27 (4 CE2 + 23 CM1), CM1/CM2 : 28 (20 CM1 + 8 CM2), CM2 : 28. Deux cours doubles et cinq cours simples.

Les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2018 sont les suivants : CP : 34, CE1 : 39, CE2 : 43, CM1 : 31, CM2 : 43, soit un total de **190 élèves**.

3 - Elections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'école : résultats et liste

Ces élections se sont déroulées le vendredi 13 octobre 2017.

Participation très moyenne des électeurs par rapport à l'année précédente. Sur **321** électeurs inscrits, **189** ont voté, soit une participation de **58,88 %**. Suffrages exprimés **155** et **34** bulletins blancs ou nuls. Les parents ont principalement voté par correspondance, aucun vote n'a été enregistré au bureau de vote.

7 sièges étaient à pourvoir, une seule liste, présentée par l'Association des Parents d'Elèves d'Yvrac : APEY

Ont été élus en tant que titulaires : Mmes : GOBILLARD, GUILLEUX, MARNEIX, ANGLADE, MAHE, CASTERA, et M.BLOUIN et en tant que suppléants : Mmes : RAVAINÉ, LAJARIGE, TARIS, FERRACHAT, NOIRET, SAUT et M. LANCOU.

Nous rappelons que seules les élues siégeant en tant que titulaires ont le droit de parole et de délibération.

4 - Règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école définit les règles qui régissent la vie quotidienne dans l'école ; chaque adulte doit pouvoir s'y référer pour légitimer son autorité en privilégiant la responsabilité et l'engagement de chacun. Il donne un fondement aux décisions que le directeur d'école doit prendre.

Conformément à la circulaire du 9 juillet 2014 le règlement intérieur de l'école a été remanié et son contenu voté en conseil d'école de l'année 2015-2016.

Après relecture, le règlement intérieur est voté à main levée et entériné.

5- Organisation pédagogiques :

Organisation des APC (Aides Pédagogiques Complémentaires)

Les Aides Pédagogiques Complémentaires (APC) ont débuté depuis lundi 2 octobre 2017 et ce jusqu'au vendredi 31 mai 2018. Pas d'APC la semaine avant chaque vacance scolaire et la semaine après chaque vacance scolaire.

Celles-ci se déroulent les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h05 à 16h35 sur une période totale de 18 semaines soient 36 heures. La répartition des élèves nécessitant cette aide est réalisée en conseil des maîtres. Les élèves prenant le bus de ramassage sont libérés 5 minutes avant les autres.

Organisation de l'enseignement de la langue vivante et de l'ELCO

- Il n'y a plus d'intervenant en anglais ; ce sont les enseignants de chaque classe qui gère l'enseignement de la langue vivante.
- Dans le premier degré, les cours ELCO et EILE concernent uniquement les élèves des écoles élémentaires à compter du CE1.
- Pour les ELCO (Enseignements de Langues et Cultures d'Origine), l'horaire hebdomadaire est de 3 heures, répartis en deux périodes d'une heure trente.
- Pour les EILE (Enseignements Internationaux de Langues Etrangères) sont dispensés en sus des 24 heures habituelles et s'adressent en particulier aux élèves d'origine portugaise.
- L'enseignement de la langue portugaise qui rentre désormais dans le dispositif EILE est assuré à l'école Camille Maumey à Cenon. Il n'y a pas de notification en ce qui concerne les autres langues de ce dispositif.
- Les parents des élèves concernés ont été avertis de ces cours, ils doivent contacter les directeurs des écoles dans lesquelles ils se déroulent. Un élève de la classe de CE1 suit ces cours.

6- Organisation des rythmes scolaires

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2018 et du décret n° 2017-2018 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques une proposition est à transmettre au plus tard le 15 mars 2018 avec trois étapes clés : - initiative de la commune d'une consultation des conseils d'école - proposition conjointe de la commune et d'un ou plusieurs conseils d'école - étude de la demande par l'Inspecteur de l'Education Nationale.

7- Projet d'école 2016-2020

Ce nouveau projet d'école **2016 à 2020** a été validé par M. l'Inspecteur le 6 juillet 2016.

Les axes portent sur les points suivants.

AXE I :

Améliorer le parcours des élèves : - Privilégier la maîtrise de la langue écrite

AXE II :

Améliorer le parcours des élèves : - Développer les compétences mathématiques

AXE III :

Développer les compétences professionnelles de chacun :

- *Accompagner les équipes et développer les échanges inter-cycles*

Un bilan des actions menées, concernant les trois axes, est réalisé à l'issue de chaque année scolaire.

Parallèlement, un projet de réseau école/collège de secteur (F.MAURIAC de Ste Eulalie) a été rédigé et propose plusieurs fiches actions à mener de concert.

Le projet de réseau est l'outil qui permet de construire la continuité des apprentissages de la maternelle à la fin de la scolarité obligatoire. Il intègre, nécessairement, la mise en cohérence des stratégies, des dispositifs et des actions mis en œuvre pour accompagner tous les élèves en prenant en compte leurs intérêts et besoins.

De la même manière, un bilan des actions est effectué à la fin de l'année scolaire avec reconduction des actions ou mise en route de nouvelles.

8 - Projets des classes en cours et à venir, sorties, manifestations diverses

° Ouverture de l'ENT : Espace Numérique de Travail à l'issue de chaque réunion de parents

° « Lis tes ratures » : aura lieu les **23, 24, 25 mars 2018 à Beychac et Caillau**. Ce dispositif de la communauté de commune sera le projet de toutes les classes de l'école. Rencontre des auteurs pour les élèves de janvier à février 2018.

° Médiathèque : Toutes les classes de l'école y sont accueillies depuis début octobre, le jeudi et vendredi.

° les PAI (projet d'accueil individualisé) sont désormais pris en charge par Mme Le docteur CLOUET, médecin scolaire de la circonscription. Une douzaine d'élèves sont concernés.

° Sorties pédagogiques : CP, CP/CE1 et CE1 : sortie avec nuitées prévue au Domaine de La Fraysse à Fargues St Hilaire du 28 au 30 mai.

CP/CE1 : sortie au Théâtre national de Bordeaux Aquitaine le mercredi 29 novembre.

CE1 : Musik en live au Rocher de Palmer le 1er décembre.

CE2/CM1 : sorties à la journée dans différents domaines : cinéma, parcours culturels, visite de la grotte de Pair Non Pair, et de la villa gallo-romaine de Plassac, rallye photo avec Bordeaux visite.

CM1/CM2 : atelier « C'est la vie ! » à « Côté sciences » à Floirac avec Mme DELROT, lundi 13 novembre de 14h à 15h30.

CM2 : pas de sorties avec nuitées cette année mais plusieurs sorties à la journée dont une prévue à « Côté sciences » à Floirac, atelier sur le thème « C'est la vie ! » avec Mme DELROT, vendredi 17 novembre de 14h à 15h30.

° Manifestations diverses :

- photographie scolaire est passé le mercredi 13 septembre. La vente des photographies s'élève à **3902 €**, 40 % sont octroyés à la coopérative scolaire soient : **1573,60 €**.
- Cross des familles : il s'est déroulé le samedi 14 octobre de 10h à 12h, au Parc de la Source en présence de certains enseignants de l'école et d'animateurs du pôle enfance. 150 personnes y ont participées.
- Cérémonie du 11 novembre à YVRAC avec la participation de 35 élèves de CM1 et CM2 de l'école élémentaire sous la direction de Mme POLLION
- Galette des rois offerte par l'APEY au mois de février (date à préciser)
- Pas de loto cette année mais vente de cabas en tissus avec des dessins des enfants des différentes classes.
- Carnaval le 10 mars organisé par l'APEY, départ de la salle des fêtes.
- kermesse le mercredi 27 juin 2018.

9 - Plan Particulier de Mise en Sécurité, alertes incendie, sécurité

L'objectif du **Plan Particulier de Mise en Sécurité** (PPMS) est de mettre en place une organisation interne à l'établissement scolaire permettant d'assurer la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours, en cas de risques majeurs et/ou d'alerte attentat ou intrusion.

On doit désormais distinguer un PPMS « Alerte Attentat ou intrusion » et un PPMS « Risques majeurs ».

Les documents sont remis à jour en fonction des nouveaux enseignants et des nouveaux élèves présents dans l'école, une liste de chaque classe est d'ailleurs jointe en fin de rapport.

Un exercice « **Alerte intrusion** » a été réalisé le **mardi 13 octobre à 14h** dans chaque classe et suivi par Mme MOREL (assistante de prévention de la mairie) et M.DEWAELE (directeur des services techniques). Chaque famille a été informée et tous les élèves ont été sensibilisés en classe par leur enseignant pour réagir en fonction d'un événement éventuel.

Les élèves ont parfaitement « joué le jeu » et ont compris l'importance de cette simulation.

Deux autres exercices de simulation de risques majeurs seront mis en place au cours de l'année 2018 sans que ni le personnel de l'école, ni les enfants ne soient au courant.

Après lecture des différents points les plus importants, les rapports sont émargés par tous les participants du Conseil d'école.

Les fichiers de ces deux PPMS ont été transmis à la circonscription, à la mairie et à la gendarmerie de Cenon ainsi que le compte rendu de l'exercice « Alerte intrusion ».

Un exercice « **Incendie** » a été réalisé mardi 7 novembre à 10h15. L'évacuation des locaux a été réalisée en 2 min.

Registre « santé et sécurité au travail » : des fiches vierges sont à disposition dans un classeur dans le bureau de la directrice. Toute personne (personnel, parent d'élève, public) est invitée à noter les observations ou problèmes qu'elle pourrait rencontrer en matière de santé, sécurité, hygiène et conditions de travail.

La directrice, responsable du registre, transmettra la fiche pour traitement aux personnes ou structures concernées.

10 - Organisation des NAP (appelées désormais Activités Périscolaires)

Les AP sont organisées pendant la pause méridienne avec les animateurs du pôle enfance ou des intervenants vacataires. Les enfants sont libres d'y participer ou pas et s'inscrivent, le jour même, sur l'activité de leur choix. Bonne participation dans l'ensemble.

11 - Bilan financier : coopérative scolaire

Coopérative scolaire : M.BARDON en est le mandataire. Deux commissaires aux comptes sont nécessaires pour vérifier les comptes de la coopérative, ce qui a été fait au mois de septembre. Le solde, à cette heure s'élève à **7740 €**.

Aide de la coopérative pour les sorties : 15 €/enfant ou plus cette année. Pour la prise en charge des sorties avec nuitées ou non de toutes les classes.

Le budget alloué aux deux écoles pour l'année civile 2017 est inclus dans celui de la Mairie et il s'élève pour l'école élémentaire à **19 360 €**. Il reste environ **3028 €**.

12 - Restauration scolaire :

Passage au self depuis la rentrée scolaire des élèves de la grande section aux CM2.

Beaucoup de casse de verres au début mais tout est rentré dans l'ordre. Le volume sonore a diminué, les élèves prennent le temps de manger. Mise en place du tri sélectif. Les repas sont entièrement préparés sur place.. la cuisine a été refaite.

Il reste la décoration ainsi que des améliorations acoustiques (sol et plafond) qui seront réalisés en 2018.

Le changement du mobilier et les vestiaires se feront plus tard.

Mise en place d'une charte de bonne conduite à signer par l'enfant et les parents.

Clôture de séance : 19h45

La présidente du Conseil d'école
Madame DELROT



La secrétaire de séance
Madame HYP

